COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST

Délibération relative à la création et l'élection des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Séance du 28/08/2020

Délibération n° 91

Nombre de conseillers
En exercice : 40
Présents : 31
Absents : 9
Votants : 35
- dont « pour » : 23
- dont « contre »: 1
- dont abstention : 11

Le 28 août 2020 à 17h00, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 24 août 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, à la MJC de Mangajou.

Présents :

AHMED COMBO Papa, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, ADAM Ahmed, ALLAOUI Mohamed, AMBDI Youssouf, BOINA M'ZE Salim, BOINAHERY Ibrahim, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maanrifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, NOUDJOUM Madi Assani, ISSOUFI Ramadani, RAMA Ahmed, SAID-SOUFFOU Soula, SIAKA Ahamada, SOUMAÏLI Mhamadi.

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOURAHAMANE Céline, ATTIBOU Zaïnati, BOINAIDI Habachia, CHANFI Bibi, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MDALLAH Anlamati, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati.

Procurations :

- ABDALLAH Oidhuati à MOHAMED MROUDJAE Issoufa
- MADI Fatima à AHMED COMBO Papa
- MOHAMED Zaïnaba à BOINA MZE Salim
- ABDOU Fatima à IBRAHIMA Said Maanrifa.

Absents : ABDALLAH Oidhuati, ABDOU Fatima, ABDOU COLO Nassuhati, MADI Fatima, BACAR SOILIHI Inchati, BOURA Zaounaki Fatima, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, MOHAMED Zaïnaba.

Secrétaire de séance : Mme RIDHOI Zainabou.

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-17605 en date du 28/12/2015, portant création de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

DÉCIDE

1. De créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté de Communes du Centre-Ouest et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 7 membres, répartis entre les communes comme suit :
   - M. IBRAHIMA Saïd Maanrifa (commune de Mtsangamouji)
   - Mme MDALLAH Anlamati (commune de Mtsangamouji)
   - M. SAID-SOUFFOU Soula (commune de Sada)
   - M. ABDALLAH Houssamoudine (commune de Sada)
   - M. AMBDI Youssouf (commune de Ouangani)
   - M. MROIVILI Mouhamad Moindjié (commune de Tsingoni)
   - M. MADI OUSSENI Mohamadi (commune de Chiconi)
2. De demander les communes membres de confirmer leurs représentants par voie de délibération de leurs conseils respectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

M. Said Maanrifa IBRAHIMA